

À l'attention des institutions agréées
et subventionnées par la COCOF.

Le 13 mai 2020.

Objet : COVID-19 (coronavirus) – Consignes aux institutions agréées et subventionnées par la COCOF pour la bonne utilisation du matériel de protection

Mesdames, Messieurs,

Afin de parer aux besoins les plus urgents, la COCOF via Iriscare, fournit du matériel de protection, au moins pour l'aide et les soins des résidents/bénéficiaires COVID-19 suspectés ou confirmés. **Ces livraisons auront lieu jusque fin juin.** Différents types de moyens de protection sont fournis :

- Gel hydroalcoolique (bidon de 30L ou bouteille de 2L)
- Masques tissus
- Masques chirurgicaux
- Masques FFP2 TAPE NOSE
- Visières
- Gants
- Surblouses jetables
- Surblouses lavables

Nous allons également chercher un fournisseur pour du plexiglas et équivalent mais à ce stade nous ne pouvons pas encore vous garantir ni la quantité, ni les modalités, nous récoltons néanmoins vos besoins en la matière.

Il est primordial de veiller à rationaliser l'utilisation de ces moyens de protection, notamment en vous référant à la [stratégie en vue d'optimiser l'utilisation des masques](#) publiée sur le site d'Iriscare. Vous retrouverez également, ci-dessous, des indications sur le type de matériel à utiliser en fonction de votre situation.

Si vous risquez d'être à court de matériel de protection, veuillez remplir le formulaire suivant :

[Formulaire de demande de matériel](#)

Attention : ne commandez que ce dont vous avez vraiment besoin. Veuillez également à continuer à vous approvisionner auprès de vos fournisseurs habituels. Les commandes sont clôturées chaque semaine le vendredi à 16h pour des livraisons le mardi ou mercredi.

Dans quel cas utiliser le matériel de protection ?

1 - Principes généraux

En termes d'hygiène, les institutions doivent appliquer les règles préconisées par le SPF Santé publique pour freiner la propagation du virus. Si un acte indispensable (urgent et/ou vital) doit être réalisé, le prestataire doit porter les moyens de protection adéquats. Pour des procédures plus détaillées, les travailleurs peuvent se référer aux procédures proposées par [Sciensano](#).

1.1 - Lavage des mains

Le lavage des mains avec du savon (ou une solution hydroalcoolique) s'applique à l'ensemble des citoyens, membres du personnel, résidents et bénéficiaires. Celui-ci doit être effectué [de façon régulière et correcte](#).

De plus, pour les membres du personnel d'institutions d'aide et de soins, il s'applique systématiquement :

- Avant et après un contact avec un bénéficiaire;
- Avant une manipulation simple ou invasive;
- Après un contact avec l'environnement direct du bénéficiaire;
- Après avoir retiré ses gants;
- Suite à un contact accidentel avec des fluides corporels, du sang ou des muqueuses.

Enfin, pour les visiteurs, bénéficiaires/résidents et membres du personnel d'institutions d'aide et de soins, il s'applique systématiquement :

- A l'entrée et à la sortie de l'établissement/d'une chambre;
- Le cas échéant, en surplus, à l'entrée et à la sortie de l'unité COVID;
- Avant ou après l'utilisation d'une tablette commune (voir point 6).

1.2 - Les différents types de masques

En règle générale, le personnel soignant et d'aide ou éducatif en charge des soins d'hygiène doit porter des moyens de protection personnels comme des gants, des surblouses, des lunettes de protection, des masques quand il y a un risque d'entrer en contact avec des sécrétions respiratoires. Vous pouvez télécharger sur le site de la COCOF une fiche détaillant comment « [Mettre et enlever un masque chirurgical correctement](#) ».

A noter que le matériel de protection perd son efficacité si le personnel ne se lave pas régulièrement les mains, et ceci tout particulièrement au moment du retrait de matériel.

1.2.1 - Les masques en tissu

- Ils sont à utiliser par tout citoyen;
- Une fois retiré, il doit être mis directement à la machine ou conservé dans une enveloppe ou un contenant personnalisé lavable;

1.2.2 - Les masques chirurgicaux

Les masques chirurgicaux sont recommandés :

- Pour le personnel soignant, d'aide ou éducatif en charge des soins d'hygiène dans des unités non-COVID-19, ainsi qu'en soins et aides ambulatoires pour la prise en charge de patients/bénéficiaires non-COVID-19. Cependant, si les stocks ne le permettent pas, ce personnel soignant, d'aide ou éducatif peut se tourner vers les masques en tissu;
- Pour les personnes qui apportent des soins et/ou de l'aide (définies comme personnel soignant) à des patients/bénéficiaires COVID-19 possibles ou confirmés;
- Pour le personnel soignant d'aide ou éducatif en charge des soins d'hygiène en contact direct avec des sécrétions infectieuses des patients COVID19 possibles ou confirmés;
- Pour le patient/bénéficiaire COVID-19 possible ou confirmé en contact avec le personnel soignant d'aide ou éducatif en charge des soins d'hygiène ou résidant dans une collectivité résidentielle;
- Lorsque les stocks disponibles ne permettent pas l'utilisation de FFP2 (ou KN95), ils doivent alors être utilisés avec une visière pour assurer une protection maximale.

1.2.2 - Les masques FFP2 (ou KN95)

- De façon générale, **l'usage des masques FFP2 doit être réservé aux professionnels de santé** ou d'aide qui entrent en contact direct avec des patients COVID-19 suspects ou confirmés;
- En cas de stock insuffisant, les professionnels de la santé peuvent utiliser un masque chirurgical assorti d'une visière comme alternative.

2 - Dans le cas où un résident/bénéficiaire est testé négatif

- Il peut se limiter aux mesures d'hygiènes habituelles (lavage des mains et respect des mesures de distanciation physique). S'il a des symptômes, il doit porter un masque chirurgical.

3 - Dans le cas où un résident/bénéficiaire est testé positif

- Celui-ci doit mettre un masque chirurgical lorsqu'il rentre en contact avec quelqu'un (membre du personnel, visiteur...) ou s'il quitte sa chambre/cohorte (après application des mesures d'hygiène des mains);
- Le personnel soignant ou d'aide devant entrer en contact avec le bénéficiaire contaminé doit porter des moyens de protection adéquats (masque FFP2, gants et surblouse). En cas d'absence de masque FFP2 dans cette situation le SPF Santé Publique recommande l'usage d'un masque chirurgical. Si celui-ci est accompagné d'une visière, il sera une bonne alternative au masque FFP2 ;
- Le personnel doit changer de gants et de surblouse après chaque soin prodigué à un résident et, juste après, se laver les mains comme indiqué dans le point 1.1;

- Pour faire des soins intensifs (= intubation ou ventilateur ou examen pneumo invasif) à un patient COVID, un masque FFP2 ou FFP3, une surblouse, et des lunettes/visière sont nécessaires;
- Le personnel de nettoyage porte un masque chirurgical et des gants lorsqu'il entre dans la chambre de l'occupant. Si possible, il met également une surblouse et des lunettes/visière.

- C'est à prendre en compte pour le nettoyage de la chambre, pour la gestion des déchets ainsi que pour la gestion du linge.

4 - Dans le cas où un membre du personnel est testé négatif

- S'il a néanmoins des symptômes, le port d'un masque chirurgical jusqu'à la fin des symptômes est requis (il y a encore des risques que le virus n'ait pas été détecté par le test);
- S'il est asymptomatique, il peut se limiter aux mesures d'hygiène habituelles.

5 - Dans le cas où un membre du personnel est testé positif

- En cas de symptômes légers, et si la nécessité du service le demande : poursuite du travail et port d'un masque chirurgical jusqu'à la fin des symptômes, et au minimum 14 jours (si la continuité de service le permet, le travailleur doit être écarté durant 14 jours);
- Travailler préférentiellement avec les résidents de cohorte COVID19 ou avec les résidents testés positifs;
- Respecter strictement les mesures d'hygiène de base détaillées dans le point 1.

6 - Dans le cas de l'utilisation d'une tablette multimedia commune

- L'hygiène des mains doit être irréprochable :
 - Lavage avant et après utilisation de la tablette;
 - Le lavage/la désinfection des mains doit se faire avec du savon durant 60 secondes et/ou avec une solution hydroalcoolique durant 30 secondes;
- Le port du masque par les utilisateurs de la tablette est obligatoire.

A noter que cela s'applique à tout type d'appareils (téléphones, ordinateurs...). Et que ceux-ci doivent être désinfectés après chaque utilisation (papier absorbant imbibé de désinfectant adapté : détergent neutre ET désinfectant virucide OU 0,05 % Sodium hypochlorite (= Javel (concentr. 5%) dilue 1/100) OU 70% Ethanol).

7 - Dans le cas des visites encadrées dans le secteur résidentiel

7.1 - Principes généraux

- Les visiteurs doivent se plier aux mesures d'hygiène des mains ainsi qu'aux règles détaillées dans le point 1.
- Au minimum, le port du masque par le résident et le visiteur est obligatoire;
 - L'établissement n'est pas dans l'obligation de fournir le masque au visiteur. Des masques en tissu peuvent être mis à disposition des visiteurs s'ils n'en ont pas. Ceux-ci doivent être repris et lavés par l'établissement;

7.2 - Visites aux résidents COVID-19 négatifs ou COVID-19 positifs sans symptôme depuis 14 jours

- Le port du masque chirurgical (ou éventuellement en tissu) par le résident et le visiteur est obligatoire.

7.3 - Visites aux résidents COVID-19 positifs ou suspectés COVID-19 (avec symptômes)

- Le port du masque chirurgical par le résident ainsi que le port d'un masque (chirurgical ou en tissu) et d'une visière par le visiteur sont obligatoires. La visière n'est pas obligatoire si un plexiglas a été installé par l'établissement dans l'espace réservé aux visites;
- De la solution hydroalcoolique doit être mise à disposition.

8 - Dans le cas des prestations à domicile

8.1 - Principes généraux

- Si un acte/aide indispensable doit être réalisé, le prestataire doit porter les protections adéquates (masque, gants, surblouse...).

8.2 - En cas de bénéficiaires COVID-19 possibles ou avérés

- Si la visite est indispensable, planifiez-la chez ces bénéficiaires à la fin de votre tournée, comme dernier(s) bénéficiaire(s) que vous voyez.
 - Tenez-vous au maximum éloigné du bénéficiaire; le virus se transmet par gouttelettes sur +/- 1,5 mètres, ne reste pas en suspension dans l'air;
 - Si ce n'est pas possible, donnez-lui un masque chirurgical (en cas de masque indisponible, vous pouvez demander au patient de se couvrir le nez et la bouche avec un foulard ou un tissu);
 - Portez un masque chirurgical et des gants durant la prestation. Idéalement, une visière doit également être portée;
 - Lavez-vous les mains après la prestation avec du savon ou utilisez une solution hydroalcoolique;
 - Changez de gants après la visite chez ce patient et, juste après, lavez-vous les mains avec du savon ou utilisez une solution hydroalcoolique;
 - Nettoyez vos vêtements de travail tous les jours à 60°C.

Pour plus d'informations :

Pour toute question du grand public, consultez le site www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro suivant: 0800/14 689. Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur le site de Sciensano.

Les informations spécifiques à Bruxelles, des FAQ's ainsi que des affiches et outils de communication (spots, modules d'information pour publics spécifiques, banner, ...) sont disponibles en plusieurs langues sur le site www.info-coronavirus.spfb.be et www.coronavirus.brussels. Les informations



Francophones

Bruxelles

spécifiques pour le secteur du handicap bruxellois sont disponibles sur le site

www.phare.irisnet.be/coronavirus.

Service Public Francophone Bruxellois

Bernadette LAMBRECHTS

Administratrice Générale